

Communiqué de presse

Sécurisé, le ruisseau de la Maladaire s'écoule à nouveau à l'état naturel entre Montreux et La Tour-de-Peilz

Les risques d'inondations dans le Vallon de la Poneyre, à la limite territoriale des communes de La Tour-de-Peilz et de Montreux, sont désormais maîtrisés. D'importants travaux ont en effet permis de sécuriser le ruisseau de la Maladaire. L'intervention, menée dans le courant de l'année 2016, a rendu au cours d'eau son tracé initial et lui a aussi restitué une dynamique naturelle.

Canalisé lors d'améliorations foncières menées en 1950, le ruisseau de la Maladaire présentait un risque important d'inondations. Il récolte en effet la majeure partie des eaux claires du secteur et son gabarit ne garantissait plus un écoulement suffisant en cas de fortes précipitations.

Les travaux, menés d'août 2015 à octobre 2016, ont porté sur un tronçon de 550 mètres de longueur. Ils visaient à élargir le lit du cours d'eau pour lui permettre d'absorber d'importantes variations de débit en cas de fortes précipitations. L'intervention avait également pour objectif de restituer une dynamique naturelle au ruisseau et d'en améliorer la valeur paysagère. Une passerelle en bois a en outre été installée pour permettre aux usagers de traverser le cours d'eau, qui retrouve en partie son tracé initial, et de profiter de ses abords.

Cet important chantier, dont le coût s'élève à près de deux millions de francs, a été réalisé dans le cadre d'une entreprise de correction fluviale réunissant la Confédération (60%), l'Etat de Vaud (35%) ainsi que les communes de La Tour-de-Peilz (2,5%) et de Montreux (2,5%).

Cette réalisation s'inscrit pleinement dans la politique adoptée par le Département du territoire et de l'environnement depuis plus de vingt ans en matière d'aménagement des cours d'eau. Les nombreux travaux de sécurisation menés par la Direction générale de l'environnement, en partenariat avec les communes, visent en effet à limiter les risques d'inondations en accordant plus d'espace aux rivières. Ils ont ainsi permis de protéger durablement des biens d'une valeur dépassant un milliard de francs. Un film présentant le bilan des aménagements réalisés au cours de deux dernières décennies est disponible sur le portail Internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/rivieres).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud
Lausanne, le 25 janvier 2017

**Renseignements complémentaires: DTE, Philippe Hohl, chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique, 079 484 48 58 ;
Commune de Montreux, Christian Neukomm, conseiller municipal, Direction de l'urbanisme et équipements publics, 079 418 87 58 ;
Commune de La Tour-de-Peilz, Victor Béguelin, chef du Service de l'urbanisme et des travaux publics, 021 977 01 61.**

Une vidéo de l'aménagement de la Maladaire est disponible sur la chaîne youtube de l'Etat de Vaud :www.youtube.com/EtatdeVaud